

COMMUNIQUE DE PRESSE

**CANAL DU MIDI :  
VNF CELEBRE AVEC SES PARTENAIRES  
LES 10 ANS DE TRAVAUX POUR SA REPLANTATION ET  
POURSUIT LA DYNAMIQUE**

*Trèbes, le 09 décembre 2021* – Voies navigables de France (VNF) et ses partenaires ont célébré les **10 ans du projet de replantation du canal du Midi ce jeudi 09 décembre à Trèbes (Aude)**. Pour marquer l'évènement, un arbre a été planté au pont de la Rode afin de symboliser le chemin parcouru et le travail qu'il reste à accomplir pour restaurer la voûte arborée du canal du Midi, touché depuis 2006 par le chancre coloré.

**Déjà 16 700 arbres replantés sur le canal du Midi en 10 ans**

L'apparition en 2006 du chancre coloré du platane sur les berges du canal du Midi met en péril les 42 000 platanes qui composent alors majoritairement les plantations d'alignement. La voûte arborée fait partie intégrante de la majesté de cette œuvre architecturale et paysagère unique, dont on vient de fêter les 25 ans de l'inscription au Patrimoine mondial de l'Unesco.

Cette situation phytosanitaire et patrimoniale est prise très au sérieux par VNF qui s'est alors engagé dans la lutte contre la propagation de la maladie sur le canal du Midi en déployant des moyens humains et financiers considérables.

La maladie du chancre coloré affectant le platane est caractérisée par sa très forte contagiosité et son incurabilité. Chaque année, Voies navigables de France doit abattre les arbres malades pour assurer la sécurité des usagers et tenter de ralentir la propagation de la maladie. La disparition des arbres entraîne aussi une déstructuration des berges du canal, qui doivent être reconstituées pour son bon fonctionnement mais aussi pour permettre les replantations.

Le maintien et la reconstitution de la voûte arborée sur la base d'essences appropriées constituent une priorité majeure pour le développement et l'attractivité du canal du Midi. C'est à l'hiver 2011-2012 que les premiers arbres sont replantés dans l'Aude. Les essences sélectionnées sont choisies pour leurs caractéristiques paysagères (colonnades et voûte arborée) mais aussi pour leur résistance aux maladies. Ainsi, pour diminuer les risques futurs, le chêne chevelu est choisi comme essence « jalon », d'autres essences étant choisies comme essences « intercalaires ». L'ensemble du projet paysager est défini dans une charte paysagère, élaborée en concertation avec des experts et en accord avec les autorités compétentes.

En 10 ans, les équipes de VNF ont replanté 16 700 arbres. Ce sont aujourd'hui environ 2 500 arbres qui sont plantés chaque hiver sur le canal du Midi. Dans le même temps, il a fallu abattre 29 100 platanes malades ou morts et également reconstruire 52 km de berges. Afin de préserver la biodiversité sur le canal du Midi et offrir de nouveaux gîtes aux oiseaux et chauves-souris, 1 350 nichoirs ont par ailleurs été installés à proximité de la voie d'eau.



### **Une mobilisation exceptionnelle de l'Etat, des collectivités et du grand public**

En 10 ans, 79 millions d'euros ont été investis pour mener à bien ce projet d'envergure. Le coût global du projet est estimé à 200 millions d'euros de travaux et 20 millions d'euros de maîtrise d'œuvre.

Voies navigables de France, maître d'ouvrage et principal financeur, reçoit le concours de l'Etat dans le cadre du Plan France Relance ainsi que des collectivités territoriales, la Région Occitanie soutenant le projet depuis son origine avec les Conseils départementaux de l'Aude et de la Haute-Garonne.

De plus, depuis 2013 et la création par VNF d'une mission mécénat, les campagnes de replantation sont soutenues par les particuliers et les entreprises. Ainsi, la préservation de l'environnement et l'attachement au territoire sont au cœur de la démarche de sensibilisation menée par VNF. Ce sont plus de 7 millions d'euros qui ont ainsi été collectés grâce à l'engagement individuel de milliers de donateurs et au soutien de nombreuses entreprises mécènes.

Cet engouement des partenaires, représentants du monde économique, citoyens, collectivités territoriales et Etat, reflète l'enjeu de préservation et de valorisation de ce patrimoine fluvial d'exception doté depuis cette année d'une marque institutionnelle et territoriale.



Une marque de l'État, gérée par Voies navigables de France en lien avec les membres de l'Entente pour le canal du Midi :



## À PROPOS DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

Fort de plus de 4 000 personnels mobilisés au service du fluvial, Voies navigables de France entretient, exploite et développe le plus grand réseau européen de voies navigables : 6 700 km de fleuves, canaux et rivières canalisées, 4 000 ouvrages d'art (écluses, barrages, pont-canaux...) et 40 000 hectares de domaine public fluvial.

Au travers de ses missions, l'établissement répond à trois attentes sociétales majeures :

- il crée les conditions du développement du transport de fret ;
- il concourt à l'aménagement du territoire et au développement touristique ;
- il assure la gestion hydraulique en garantissant la sécurité des ouvrages et les différents usages de l'eau et en luttant contre les inondations et le stress hydrique. Il favorise également le développement de l'hydroélectricité et préserve la biodiversité.

[www.vnf.fr](http://www.vnf.fr)



VNF - Voies navigables de France



VNF\_officiel

Contact presse

**Voies navigables de France**  
**Responsable Communication Sud-Ouest**

Astrid Le Vern  
T. 07 63 73 80 90  
[astrid.levern@vnf.fr](mailto:astrid.levern@vnf.fr)

## Pour aller plus loin ...

### Le chancre coloré du platane

Probablement introduit en France en 1945, par les caisses de munition en bois infecté en provenance des États-Unis, le chancre coloré du platane est une maladie provoquée par un champignon microscopique ('Ceratocystis platani') qui s'attaque exclusivement aux platanes. Il pénètre au cœur de l'arbre sain, bloque les canaux de sève et le tue en 2 à 5 ans seulement. Le chancre coloré du platane est totalement inoffensif pour les animaux et les hommes.

Il n'existe pas aujourd'hui de traitement préventif ou curatif contre le chancre coloré du platane, c'est pourquoi les abattages restent obligatoires, encadrés par l'arrêté ministériel du 22 décembre 2015 relatif à la lutte contre Ceratocystis platani.

### La restauration des plantations

C'est en 2006 à Villedubert (Aude) que le champignon mortel est détecté sur des platanes le long du canal du Midi. Pour ralentir la progression de cette maladie, VNF est contraint d'abattre et de brûler les platanes contaminés mais aussi ceux qui se trouvent à proximité. Une opération d'ampleur car le canal du Midi comptait 42 000 platanes, plantés il y a environ 150 ans.

A la suite de ces opérations d'abattage, de nouveaux arbres sont plantés à partir de 2011, et les berges, fragilisées par les abattages, sont restaurées. Ce sont ainsi, petit à petit, les nouveaux paysages du canal du Midi qui naissent et évoluent pour les générations futures.

Pour élaborer ce projet d'envergure, à la hauteur du temps et de la valeur de l'ouvrage, VNF s'est entouré d'équipes pluridisciplinaires réunissant des spécialistes, des scientifiques et des experts dans les domaines patrimonial et historique, arboricole et paysager.

Pour conserver son caractère unitaire au canal, limiter les risques de pandémie (essence unique) et créer des motifs paysagers cohérents avec la valeur des ouvrages, ce projet complexe s'articule autour :

- d'une essence « jalon », remplaçante du platane, plantée par grandes sections d'un bout à l'autre du linéaire et occupera 40 % de celui-ci. Le chêne chevelu a été retenu ;
- d'essences choisies parmi des espèces déjà éprouvées dans les régions traversées, de port adapté et de 20 à 30 m de hauteur, s'intercalant entre les secteurs occupés par l'essence « jalon » ;
- de « ponctuations » aux écluses et ouvrages, structures arborées particulières inspirées de celles présentes aujourd'hui sur le canal ;
- de projets paysagers spécifiques dans les zones urbaines où les interactions entre canal et espaces publics sont fortes.

### La restauration des berges du canal du Midi

La restauration des berges est un élément central du projet de restauration de la voûte arborée du canal du Midi. En effet, la mort des platanes causée par la maladie du chancre coloré induit la disparition progressive du réseau racinaire qui maintient les berges. Leur restauration est donc nécessaire afin de stabiliser les berges dans la durée. C'est également un préalable à la replantation de nouveaux arbres venant en remplacement des platanes décimés.

Afin de réaliser ces travaux, les biefs seront vidés ou partiellement vidés pour permettre les interventions sur les berges. Selon les zones, différentes techniques sont mises en œuvre en fonction de la fréquentation du site, de la présence de bateaux stationnaires ou du profil des berges.

La principale technique utilisée est le tunage en bois qui consiste à foncer des pieux en chêne ou en châtaigner, sur lesquels sont fixées verticalement des planches de bois. VNF Sud-Ouest favorise également, quand cela est possible, les techniques issues du « génie végétal » notamment le reprofilage du talus associé à des plantations d'hélophytes (plantes qui poussent les pieds dans l'eau : iris, joncs, souchets, ...).

L'investissement sur la restauration des berges est estimé à 4,5 millions d'euros pendant l'hiver 2021-2022, avec le soutien du Plan de Relance et de la Région Occitanie Pyrénées/Méditerranée. Une partie des travaux pourra se poursuivre après la période de chômage sans pénaliser la navigation entre janvier et mars 2022.

### **Le canal du Midi, un milieu riche de biodiversité**

Ouvrage de navigation et patrimoine architectural exceptionnel, le canal du Midi est aussi un espace de biodiversité riche, véritable corridor écologique, avec de multiples variétés d'animaux (poissons, batraciens, oiseaux, ...) et de plantes aquatiques.

Afin de respecter la biodiversité du canal, VNF a établi un plan d'actions pour limiter et accompagner les impacts des abattages sur la faune et la flore.

Les campagnes d'abattage des platanes concernés par le chancre coloré menées par VNF sont organisées au printemps et à l'automne de chaque année pour tenir compte de la biodiversité et notamment des périodes de reproduction et de nidification des oiseaux, l'hivernage et l'élevage des petits pour les chauves-souris. Pour ces raisons, les chantiers ont lieu entre la mi-février et la mi-avril, puis de la mi-août à la mi-novembre.

Depuis 2015, VNF mène des campagnes de pose de nichoirs à oiseaux et gîtes à chauves-souris. Ce ne sont pas moins de 1 350 installations qui ont été disposées sur tout le linéaire du canal du Midi et ses abords.

### **Les financements du programme**

En 10 ans, 79 millions d'euros ont été investis pour mener à bien ce projet d'envergure. Le coût global du projet est estimé à 200 millions d'euros de travaux et 20 millions d'euros de maîtrise d'œuvre.

Avec le soutien financier :



**Communiqué de presse**  
**Toulouse, le 7 décembre 2021**

---

## **25 photos pour célébrer les 25 ans de l'inscription du canal du Midi au Patrimoine Mondial de l'UNESCO**

**Aujourd'hui mardi 7 décembre est le jour anniversaire des 25 ans de l'inscription du canal du Midi au Patrimoine Mondial de l'Unesco. Un anniversaire célébré en images par les amoureux du canal ! Les 25 clichés gagnants du concours photos lancé par Voies navigables de France, gestionnaire du canal, sont dévoilés. Organisé avec les membres de l'Entente pour le canal du Midi, ce concours est un hommage à ce formidable ouvrage et ses territoires.**

Une échappée belle sur le canal du Midi en 25 photos

Le concours photo, lancé en octobre, a mobilisé de nombreux photographes : 259 personnes ont ainsi participé, et 409 photos ont été postées sur le site internet [canal-du-midi.com](http://canal-du-midi.com). Elles illustrent toutes à leur manière le canal du Midi comme une échappée belle au rythme de ses ouvrages, de ses paysages et de la nature, une fabuleuse rencontre avec une œuvre riche de 350 ans d'histoire pour explorer au fil de l'eau les richesses de l'Occitanie.

Le jury composé de 7 représentants de l'Entente pour le canal du Midi, a eu fort à faire pour départager les très belles images proposées. Les 25 clichés retenus sont désormais visibles sur le site internet [canal-du-midi.com](http://canal-du-midi.com).

De Toulouse à Marseillan, de la prise d'Alzeau à Port-la-Nouvelle, les clichés sélectionnés illustrent avec brio la beauté du canal en toute saison. Ils mettent en valeur la richesse de son patrimoine, de ses ouvrages et la diversité des paysages. Elles jouent de manière admirable avec la lumière si particulière de ce lieu magique.

Chaque gagnant recevra en récompense deux places pour participer à une croisière d'une demi-journée à bord du bateau de Voies navigables de France, Naïade, au printemps 2022. Les photos lauréates serviront également à illustrer les campagnes de promotion du canal du Midi à venir.



© Gabriel Sanchez - Aurore sur le pont - Le pont du cantonnier à Argelier

## Inscription au Patrimoine mondial de l'Unesco : 25 ans déjà

C'est en 1996 que le canal du Midi entre dans la cours des grands, celle du Patrimoine mondial, aux côtés de sites et de monuments aussi prestigieux que les pyramides de Gizeh, de la grande muraille de Chine ou l'île de Paques.

C'est la valeur universelle exceptionnelle du canal du Midi qui est ainsi confirmée. « L'inscription au Patrimoine Mondial du canal du Midi est bien entendu une reconnaissance du génie de son concepteur Pierre-Paul Riquet, de l'ouvrage en lui-même et des paysages qu'il traverse. C'est aussi un levier de développement des territoires » précise Evelyne Sanchis, responsable du service Patrimoine et Culture de VNF Sud-Ouest.

Un nouvel élan dans la diffusion de la connaissance est donné avec la marque canal du Midi, créée cet été, qui permet d'accentuer la mission d'éducation et de paix que doit porter tout site inscrit au patrimoine mondial.

La marque canal du Midi est une marque de l'État, gérée par Voies navigables de France en lien avec l'Entente pour le canal du Midi. Pour rappel, l'Entente pour le canal du Midi regroupe l'Etat, VNF, la Région Occitanie et les Départements de l'Aude, la Haute-Garonne, l'Hérault et le Tarn.



Rendez-vous sur le site [canal-du-midi.com](http://canal-du-midi.com) pour avoir toutes les informations sur la marque canal du Midi.